

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation 11/03/2024 **L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le quinze mars à vingt heures.**
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage

Etaient présents : LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, CAPELLE Christiane, MORIN Olivier, LASMARTRES Christophe, AUMONT Alexis, CEDEYN Jean-Claude.

Nombre de Conseillers

En exercice 11

Absents excusés : WELKE Delphine, LAVEILLE Olivier.

Présents 07

Votants 09

Absents non excusés : DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick.

Dont Pouvoirs 02

Pouvoirs : WELKE Delphine à LEGRIX Davy, LAVEILLE Olivier à LASMARTRES Christophe.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Madame CAPELLE Christiane a été élue secrétaire.

Objet : Frais de fonctionnement de l'école de Berthouville sur l'exercice 2023

Le Conseil Municipal,

Vu les dépenses de fonctionnement présentées par Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par **9 voix pour dont 2 pouvoirs, 0 voix contre, et 0 abstention,**

de :

- fixer la participation aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année 2023 à **1 222.19 €** par élève ;
- autoriser Madame Le Maire à émettre les titres demandant aux communes adhérentes leur participation à ces frais (cf tableau ci-joint).

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :

- Notification ou publication le

Le Maire